

FINALE EQUIP'ATHLÉ B

ALES – STADE RAPHAEL PUJAZON– le 25 mai 2025 (304702)

1- NATURE de la COMPÉTITION : BENJAMINS-MINIMES MASCULINS & FÉMININS

2- QUALIFICATIONS des ATHLÈTES :

Dans la mesure où l'équipe a participé et est classée au tour automnal 2024, seront qualifiées pour la Finale B Equip' Athlé.

	N1	N2
BE	8 équipes	12 équipes
MI	8 équipes	12 équipes

- 1 athlète par épreuve au maximum.
- Un club n'aura qu'une seule équipe au maximum par catégorie. Il n'est pas possible de présenter une équipe en N1 et une équipe en N2.
- Une équipe qualifiée en Finale nationale (Finale A), ne peut pas prendre part à la finale B, même en cas de forfait à la finale A.

3- ENGAGEMENTS des ATHLÈTES :

- **Par les clubs** des équipes QUALIFIÉES.
- Les clubs participant devront renseigner la composition de leur équipe sur le site de la LAO via le module « engagement » avant le **21/05/2025 à 0H00**.

4- RÉCOMPENSES :

- 1 Coupe à chaque équipe remportant la compétition dans sa catégorie.
- 1 Médaille à chaque membre de l'équipe remportant la compétition dans sa catégorie (le jeune juge éventuel fait partie de l'équipe et reçoit donc lui aussi une médaille sur le podium).

5- RÈGLES de QUOTAS des OFFICIELS : Cf. page 16 du livret

- Pénalité de 30€ par officiel manquant, prélevée au compte club par la LAO.
- Le calcul des pénalités sera effectué par le délégué de la CSO LAO en utilisant la composition officielle du jury publié sur le site FFA.
- Repas des officiels offert par la LAO le dimanche midi.

6- RÈGLES TECHNIQUES PARTICULIÈRES :

Les Règles nationales FFA s'appliquent à cette compétition.

7- HORAIRES :

9h30 : Ouverture du secrétariat, constitution du jury

10h15 : Clôture des confirmations des équipes, réunion des chefs de jury avec la direction de compétition

